



Les Forêts du bassin du Congo

État des Forêts 2021

Résumé de l'ouvrage

Éditeurs :

Richard Eba'a Atyi, François Hiol Hiol, Guillaume Lescuyer, Philippe Mayaux, Pierre Defourny, Nicolas Bayol, Filippo Sarraco, Dany Pokem, Richard Sufo Kankeu et Robert Nasi

La version complète sera téléchargeable ici :
cifor-icraf.org et observatoire-comifac.net

Photo Axel Fassio/CIFOR

Les Forêts du bassin du Congo – État des Forêts 2021

Introduction

Le rapport État des forêts 2021 (EDF 2021) est le septième de la série publiée depuis 2005. Le rapport précédent a été publié en 2015 lors de la quinzième Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) tenue à Paris.

Le présent rapport a été élaboré lors de la pandémie de la COVID-19 qui s'est imposée comme contrainte majeure, particulièrement vis-à-vis du processus de consultation.

Paradoxalement, ce contexte, quoique contraignant, a aussi été caractérisé par un regain d'intérêt de la communauté internationale pour les forêts d'Afrique centrale. Il est actuellement reconnu que ces forêts situées dans le bassin du Congo jouent un rôle mondial de tout premier ordre dans la séquestration du carbone grâce à leurs écosystèmes et leurs tourbières. À titre illustratif, les forêts d'Afrique centrale ont fait l'objet d'une déclaration de financement de 1,5 milliard USD pour la période 2021-2025 lors de la COP21 de la CCNUCC qui s'est tenue à Glasgow (Écosse) en novembre 2021.

Nonobstant la contrainte présentée par la pandémie de la COVID-19, le présent rapport a été élaboré avec une approche inclusive de large consultation. Ainsi, les thématiques traitées ont été définies lors d'un atelier régional organisé à Brazzaville en février 2018 avec la participation des experts de tous les pays membres de la Commission des Forêts pour l'Afrique centrale (COMIFAC), auxquels se sont joints des scientifiques internationaux impliqués dans le suivi et la gestion des forêts du bassin du Congo. Par la suite, près de 180 experts de la sous-région d'Afrique centrale ou extérieurs, intéressés par la gestion de ses écosystèmes forestiers, se sont portés volontaires pour la rédaction des chapitres. Le processus consultatif a aussi inclus l'organisation à Kinshasa en décembre 2020 d'un atelier de rédaction ayant regroupé les coordonnateurs des différents chapitres.

Le présent rapport a bénéficié d'un appui financier de l'Union européenne à travers le projet de Renforcement et Institutionnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale (RIOFAC), projet mis en œuvre par un consortium d'organisations scientifiques et techniques (CIFOR-ICRAF, CIRAD, FRMi, UCL). Un appui financier complémentaire a été mobilisé par la coopération technique allemande (GIZ) à travers le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) pour la traduction des chapitres.

Le rapport EDF 2021 est organisé en quatre parties et 13 chapitres ainsi qu'il suit :

Partie 1 : Les forêts d'Afrique centrale : état des ressources et gestion

Comporte cinq chapitres dont les thématiques sont : la répartition des types de forêts et évolution selon leur affectation, l'évolution des filières bois dans le bassin du Congo, les plantations en Afrique centrale, pour une adéquation entre les flux financiers internationaux et la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC, la mise en œuvre d'activités REDD+ dans les pays d'Afrique centrale.

Partie 2 : Les forêts du bassin du Congo dans les débats internationaux

Comporte trois chapitres dont les thématiques sont : l'intégration des objectifs de développement durable à la gestion des forêts en Afrique centrale, les engagements internationaux des pays d'Afrique centrale en réponse aux changements climatiques, la lutte contre la déforestation importée et engagements de l'Afrique centrale en faveur de la zéro déforestation.

Partie 3 : Thématiques émergentes pour les forêts d'Afrique centrale

Comporte deux chapitres dont les thématiques sont : les tourbières de la cuvette centrale du bassin du Congo : réalités et perspectives, émergence/réémergence d'agents infectieux et risques épidémiques dans les forêts d'Afrique centrale.

Partie 4 : Enjeux et défis pour les forêts du bassin du Congo

Comporte trois chapitres dont les thématiques sont : l'aménagement du territoire et impacts sur la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale, la restauration des paysages forestiers (RPF) en Afrique centrale, les droits des populations locales et autochtones à l'épreuve des politiques forestières et de conservation.

En bref

Partie 1 : Les Forêts d'Afrique centrale : Etat des ressources et gestion

- 1 :** Répartition des types de forêts et évolution selon leur affectation
- 2 :** L'évolution des filières bois dans le bassin du Congo
- 3 :** Les plantations en Afrique centrale
- 4 :** Pour une adéquation entre les flux financiers internationaux et la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC
- 5 :** Mise en œuvre d'activités REDD+ dans les pays d'Afrique centrale

Partie 2 : Les forêts du bassin du Congo dans les débats internationaux

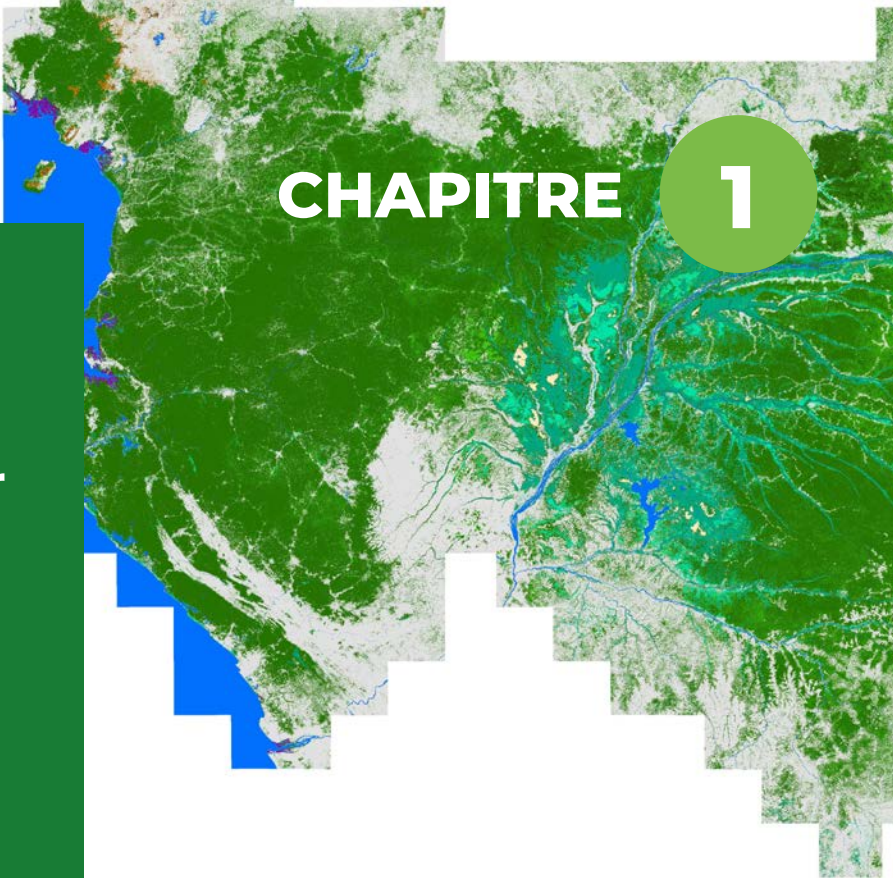
- 6 :** Intégration des objectifs de développement durable à la gestion des forêts en Afrique centrale
- 7 :** Les engagements internationaux des pays d'Afrique centrale en réponse aux changements climatiques
- 8 :** Lutte contre la déforestation importée et engagements de l'Afrique centrale en faveur de la zéro déforestation

Partie 3 : Thématiques émergentes pour les forêts d'Afrique centrale

- 9 :** Les tourbières de la cuvette centrale du bassin du Congo : réalités et perspectives
- 10 :** Émergence/réémergence d'agents infectieux et risques épidémiques dans les forêts d'Afrique centrale

Partie 4 : Enjeux et défis pour les forêts du bassin du Congo

- 11 :** Aménagement du territoire et impacts sur la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale
- 12 :** La restauration des paysages forestiers (RPF) en Afrique centrale.
- 13 :** Les droits des populations locales et autochtones à l'épreuve des politiques forestières et de conservation



CHAPITRE 1

Répartition des types de forêts et évolution selon leur affectation

Auteurs : Juliette Dalimier¹, Frédéric Achard², Baptiste Delhez¹, Baudouin Desclée², Clément Bourgoïn², Hugh Eva², Sylvie Gourlet-Fleury³, Matthew Hansen⁴, Jean-Paul Kibambe⁵, Frédéric Mortier³, Pierre Ploton³, Maxime Réjou-Méchain³, Christelle Vancutsem², Pierre Defourny¹

©UCLouvain-Geomatics

Résumé

Ce chapitre propose une synthèse des connaissances en matière de cartographie des forêts tant sur le plan floristique, physiognomique qu'au niveau du carbone, fait le point sur l'évolution des dynamiques forestières et analyse l'impact de l'affectation des terres sur la préservation des écosystèmes forestiers. Finalement, l'investissement des pays dans le processus REDD+ est abordé, après la présentation des mécanismes du NERF.

La cartographie des forêts sur le plan floristique a été réalisée à partir de données d'inventaires d'aménagement collectées par 105 concessions forestières réparties sur toute l'Afrique centrale. Ces résultats ont permis de caractériser trois gradients floristiques qui sont corrélés : le premier au climat, le deuxième à la saisonnalité et à la température maximale et le troisième à l'activité anthropogénique, ce qui a donné lieu à une carte de vulnérabilité écologique des peuplements aux changements climatiques.

Une nouvelle cartographie des types forestiers sur base physiognomique fournit une information à un niveau de détail spatial (20 m de résolution spatiale) et sémantique jamais atteint pour une telle couverture géographique, grâce à l'ensemble des données des satellites Sentinel-2 acquises en 2020 et à une nouvelle méthode de correction des images.

Malgré ces grandes avancées, la distribution spatiale des stocks de carbone forestier à l'échelle de l'Afrique centrale reste largement méconnue, du fait de la rareté des observations de terrain et des difficultés d'extrapolation des stocks de carbone par télédétection.

La cartographie exhaustive à haute résolution spatiale des forêts tropicales humides sur les 30 dernières années (de 1990 à 2020) nous a livré de nouvelles données annuelles.

Les taux annuels de perturbations forestières par type d'affectation et par pays sur les 20 dernières années mettent en avant l'importance, en termes de conservation, des concessions forestières et des aires protégées par rapport aux concessions minières et aux zones non affectées. Le suivi de la déforestation, de la dégradation et de la régénération forestière montre des différences entre les pays forestiers, mais également entre les périodes de suivi avec une augmentation générale des taux de déforestation dans les aires protégées et les concessions forestières entre 2010 et 2020 par rapport à 2000-2010.

Finalement, un cas d'application du NERF à l'échelle provinciale est exposé, avec l'estimation des données d'activité et des émissions associées concernant la province du Maï-Ndombe en R.D. Congo, pour la période de référence 2005-2014 et pour une période comptable initiale 2018-2019. La tendance d'augmentation des émissions observée lors de la période de référence pourrait justifier un ajustement statu quo dans l'évaluation des performances du programme de réduction des émissions dans cette province.

Mots clés : Cartographie, déforestation, haute résolution, télédétection, dégradation, forêt, affectation des terres, stock de carbone, couvert forestier, NERF.

¹UCLouvain, ²CCR-UE, ³CIRAD, ⁴University of Maryland, ⁵Université de Kinshasa, ⁶WCS





CHAPITRE 2

L'évolution des filières bois dans le bassin du Congo

Coordonnateur : Nicolas Bayol¹

Auteurs : Caroline Duhesme², Michel Gally¹, Stéphane Glannaz³, Cécile Hervo¹, Youssouf Kone⁴, Guillaume Lescuyer⁵, Liboum Mbonayem⁵, Prosper Nakoe⁶, Alain Ngoya Kessy⁷, Alexandra Pasquier¹, Olman Serrano², Tom van Loon⁸

Photo Mokhamad Edliadi

Résumé

Les concessions forestières du bassin du Congo, plus de 50 millions d'hectares, sont, pour leur majeure partie, gérées avec un plan d'aménagement qui s'avère être le meilleur outil de planification des récoltes, même s'il doit être encore affiné. Le modèle de gestion communautaire, qui n'a pas fait ses preuves en termes de gestion durable et contribue très peu à la filière, doit être repensé.

Des mécanismes de contrôle de la légalité des productions se sont mis en place ces dernières années (notamment au travers des APV et du RBUE), ainsi que des démarches volontaires de certification.

Le niveau de prélèvement en forêt est en légère croissance au cours des dernières années, croissance qui n'a pas été freinée par la crise de la COVID et qui est soutenue par la demande des entreprises chinoises. Cependant, le panel d'essences valorisées par la filière bois d'œuvre reste réduit et même si elle progresse, l'industrialisation se limite encore trop fortement à des produits de première transformation. Ainsi la ressource forestière est sous-valorisée en Afrique centrale.

Avec l'interdiction d'exporter des grumes qui se profile pour l'ensemble des pays d'Afrique centrale, un des enjeux majeurs pour la filière est de développer une industrialisation plus poussée du secteur de la transformation du bois. Les États de la région se préparent à accompagner avec un ensemble de réformes une profonde mutation du secteur.

Un autre défi réside dans l'encadrement de la filière des bois d'œuvre destinés aux marchés locaux, qui représente une part significative des prélèvements de bois, mais qui met en péril la durabilité de la ressource forestière, sans retombée directe pour les États. La formalisation de ce secteur va requérir des adaptations des cadres réglementaires nationaux et le développement de transactions au sein d'une filière réorganisée.

Mots clés : Filière bois, forêt de production, concession forestière, certification forestière, APV-FLEGT, diligence raisonnée, production informelle, aménagement du territoire, industrialisation durable.

¹FRMi, ²ATIBT, ³Precious Woods, ⁴BAD, ⁵CIFOR-ICRAF, ⁶CDE, Ministère centrafricain des Eaux et Forêts, ⁷Consultant forestier indépendant, ⁸Interholco





CHAPITRE 3

Les plantations en Afrique centrale

Auteurs : Paul Bertaux¹, Carla Baltzer¹, Jessenia Angulo², Charlie Bosworth³, Pierre Clinquart⁴, Daniel Diangana⁵, Emilien Dubiez⁶, Timothy Fleming⁷, Vincent Freycon⁶, Maurice Goma⁸, Jean-Michel Harmand⁶, Michael Henson⁹, Mike Howard¹⁰, Shauna D. Matkovich¹¹, Régis Moukini¹, Olivier Mushiete¹², Cleto Ndikumagenge¹³, Salvator Ndabirorere¹⁴, Tapani Pahkasalo¹⁵, Régis Peltier⁶, Robert Van Den Plas¹⁶, Andries Smith¹⁷, Colin Smith¹⁸, Luis N. Silva¹⁹, Julius C. Tieguhong²⁰, Richard Eba'a Atyi²¹

Photo Paul Bertaux

Résumé

Les plantations d'essences à croissance rapide pourraient largement contribuer à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers et des moyens de subsistance des populations en Afrique centrale. Mais les investissements dans ce secteur sont compliqués en raison du flou du régime foncier et de l'utilisation des terres, d'infrastructures industrielles inadaptées, du manque de technologies, d'une faible productivité et d'une carence de financements. Bien que le secteur présente de belles opportunités de croissance, les progrès se font attendre en raison d'un climat d'investissement frileux face aux risques, de peu de possibilités de financement et de l'absence de modèles économiques concluants dans le secteur forestier. Investir dans les forêts en Afrique est une entreprise audacieuse, mais le continent en a besoin de façon urgente, pour la pérennité de l'approvisionnement en bois, pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, et pour le développement rural.

À partir d'expériences concrètes de plantations réalisées en Afrique centrale et dans d'autres régions du monde, des réussites

et des difficultés rencontrées, les auteurs tirent des leçons et explicitent les conditions favorables au développement des plantations en Afrique Centrale. Pour garantir la pérennité des plantations forestières dans cette région, les points à prendre en considération sont le choix des directeurs et du personnel, la mise en place du projet de plantation, les techniques sylvicoles ou de gestion forestière, le matériel végétal, les opportunités concernant le foncier et la commercialisation, la mobilisation des parties prenantes, les risques environnementaux et sociaux, l'impact carbone et les normes de certification.

En particulier, le développement des plantations d'eucalyptus au Congo et du modèle agroforestier séquentiel à base d'acacia-manioc en RDC sont deux exemples phares sur lesquels s'attardent les auteurs.

Mots clés : Plantations forestières, eucalyptus, agroforesterie, sylviculture, puits carbone, biomasse, déforestation, bois énergie, partenariat public-privé.

¹Groupe FRM, ²FMO, ³Miro Forestry & Timber Products, ⁴Fondation Hanns Seidel, ⁵ex-ECO S.A., ⁶CIRAD, ⁷International Woodland Company, ⁸Consultant, ⁹PNG Biomass, ¹⁰Fractal Forestry, ¹¹The Forest Link, avec International Woodland Company au moment de la rédaction, ¹²Projet Ibi et Domaine et réserve de la Bombo Lumene, ¹³FAO RDC, ¹⁴FAO BURUNDI, ¹⁵Forest Investment Professional, ¹⁶Marge, ¹⁷CDC, Investment Director and Head of Forestry & Wood Products, ¹⁸Paperbark Forestry Consulting, ¹⁹WWF – New Generation Platform, ²⁰BAD, ²¹CIFOR-ICRAF





Pour une adéquation entre les flux financiers internationaux et la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC

Auteurs : Richard Eba'a Atyi¹, Valery Tchuenta², Dany Pokem³



Photo Pilar Valbuena

Résumé

Les forêts d'Afrique jouent un rôle mondial de plus en plus reconnu dans la régulation du climat. Peu perturbées, elles sont devenues le premier massif forestier tropical dans la séquestration du carbone. De même, au regard de son patrimoine et de l'endémisme qui caractérise ses écosystèmes forestiers, l'Afrique centrale est une zone prioritaire de conservation. Ses forêts, bien commun de l'humanité, profitent aux générations actuelles et serviront aussi aux générations futures. Elles méritent donc un effort mondial, y compris sur le plan financier en vue de leur conservation et de leur gestion durable.

Pour coordonner les actions de gestion de leurs forêts, les États d'Afrique centrale ont mis sur pied la COMIFAC qui représente une initiative unique d'harmonisation et de coordination des actions de gestion du patrimoine forestier au niveau sous-régional. Sur le plan technique, la COMIFAC s'est dotée d'un plan de convergence qui définit à la fois les actions prioritaires et les actions transversales à mener en vue d'une telle gestion coordonnée des écosystèmes forestiers.

Nonobstant leur importance et l'organisation mise en place pour leur gestion, les forêts d'Afrique centrale peinent à attirer le même niveau de financement que les autres massifs forestiers tropicaux d'Amérique du Sud et d'Asie. Sur une dizaine d'années, de 2008 à 2017, le secteur forêt-environnement d'Afrique centrale n'a capté que 11,5 % des financements débloqués pour la conservation et la gestion durable des forêts tropicales.

Les flux financiers sont surtout composés d'aide publique au développement tandis que les contributions du secteur privé et des fondations et philanthropies restent très faibles. Les principaux bailleurs de fonds sont l'Allemagne, l'Union européenne et le GEF.

Progressivement, les forêts d'Afrique centrale montent dans l'agenda politique international en partie grâce aux efforts du PFBC qui intensifie les efforts diplomatiques en vue de la reconnaissance de leur rôle essentiel dans la régulation du climat de la planète. Ainsi, lors de la COP26 une déclaration collective de 12 pays parmi les plus riches et incluant le Bezos Earth Fund a promis de mobiliser au moins 1,5 milliard USD pour la protection et la gestion durables des forêts du bassin du Congo.

De nombreuses opportunités et sources potentielles de financements internationaux existent pour le secteur forêt-environnement d'Afrique centrale. Pour en tirer profit, il faudra améliorer la capacité de la sous-région à élaborer des propositions de qualité et promouvoir une gouvernance crédible pour les institutions financières d'Afrique centrale, que ce soit au niveau de chacun des pays ou au niveau commun sous-régional.

Mots clés : Flux financier, conservation des forêts, forêts, gestion durable des forêts, COMIFAC, patrimoine forestier, plan de convergence.

¹CIFOR-ICRAF, ²COMIFAC, ³PFBC





CHAPITRE 5

Mise en œuvre d'activités REDD+ dans les pays d'Afrique centrale

Coordonnateurs : Nicolas Bayol¹, Flore Hirsch¹, Justine Husson¹, Richard Sufo Kankeu²

Auteurs : Hassan Assani³, Christian Bayi⁴, Claver Boundzanga⁵, Paloma Breumier⁶, Martin Burian⁷, Marie Calmel⁸, Gervais Itsoua Madzous⁹, Vincent Istace¹⁰, Willy Loyombo¹¹, Eliezer Majambu¹², Achile Momo¹³, Lars Schmidt¹⁴, Moïse Tsayem Demaze²

Photo Paloma Breumier

Résumé

Les pays de l'Afrique centrale se sont tous engagés dès les premières heures dans le processus REDD+. Malgré cette unanimité autour de la question de la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation, les engagements sont divergents et à différentes échelles. L'analyse des politiques de mise en œuvre du processus REDD+ et l'état des lieux des activités REDD+ dans les pays de l'Afrique centrale constituent une étape principale dans la compréhension de ce mécanisme d'incitation et de rémunération. Les stratégies nationales REDD+ du Cameroun, République du Congo, République centrafricaine, République démocratique du Congo proposent des programmes transversaux et des programmes intégrés sectoriels qui concourent à un développement harmonieux et durable. Ces politiques nationales nécessitent une mise en œuvre au niveau local à travers des projets pilotes. Ainsi, au niveau local, il est crucial d'agir sur les pratiques agricoles, par la mise en place des concessions de conservation, sur les pratiques d'exploitation forestière à impact réduit et sur les plantations forestières. De multiples projets de réduction des émissions se sont développés dans les pays de l'Afrique centrale. Les standards carbone comme VCS, Planvivo, Gold standard ont certifié des projets porteurs comme Eco Makala, Isangi, Mai Ndombé et Ibi Batéké en RDC, North Pikounda, projet Batéké au Congo, Carbon Fund de la

TNS au Cameroun et en RCA. Par ailleurs, les programmes de réductions d'émissions (ERPD) du Congo et de la RDC montrent des résultats encourageants. Mais le programme PIREDD quant à lui, malgré les difficultés de réalisation, a permis de tirer des leçons concernant la mise en œuvre d'un projet intégré REDD+. Les projets pilotes qui constituent de véritables laboratoires de mise en œuvre de la REDD+ ont affiché des réussites mitigées. Elles ont néanmoins permis de tirer d'autres leçons sur les difficultés de territorialisation des activités.

Au final, depuis une dizaine d'années, les pays d'Afrique centrale préparent la mise en œuvre du mécanisme REDD+ sur leur territoire tant au niveau national que local. Plusieurs initiatives d'appui technique et financier ont aidé les pays à se préparer et à commencer à mettre en œuvre le mécanisme REDD+. On espère que de nombreuses autres initiatives comme le CAFI, les Fonds Verts Climat contribueront à renforcer les capacités des pays engagés dans cette lancée.

Mots clés : REDD+, Afrique centrale, réduction des émissions, projet pilote, aménagement du territoire, zonage forestier, politique sectorielle.

¹FRMI, ²Le Mans Université, ³Coordination Nationale REDD+ RDC, ⁴WWF, ⁵Coordination Nationale REDD+ Congo Brazzaville, ⁶CIRAD, ⁷Consultant for Low Carbon Development, ⁸ONFi, ⁹COMIFAC, ¹⁰CIB OLAM, ¹¹Organisation d'Accompagnement et d'Appui aux Pygmées (OSAPY), ¹²Université de Mbuji-Mayi, ¹³GIZ Cameroun, ¹⁴Consultant indépendant





Intégration des objectifs de développement durable à la gestion des forêts en Afrique centrale

Coordonnateurs : Jeremie Mbairamadji¹, Gervais Itsoua Madzous²

Auteurs : Jean-Claude Nguinguiri¹, Valérie Tchuante², Donald Djossi³

Contributeurs : Sédric Edmond Tiobo'o⁴, Precillia Ijang⁵

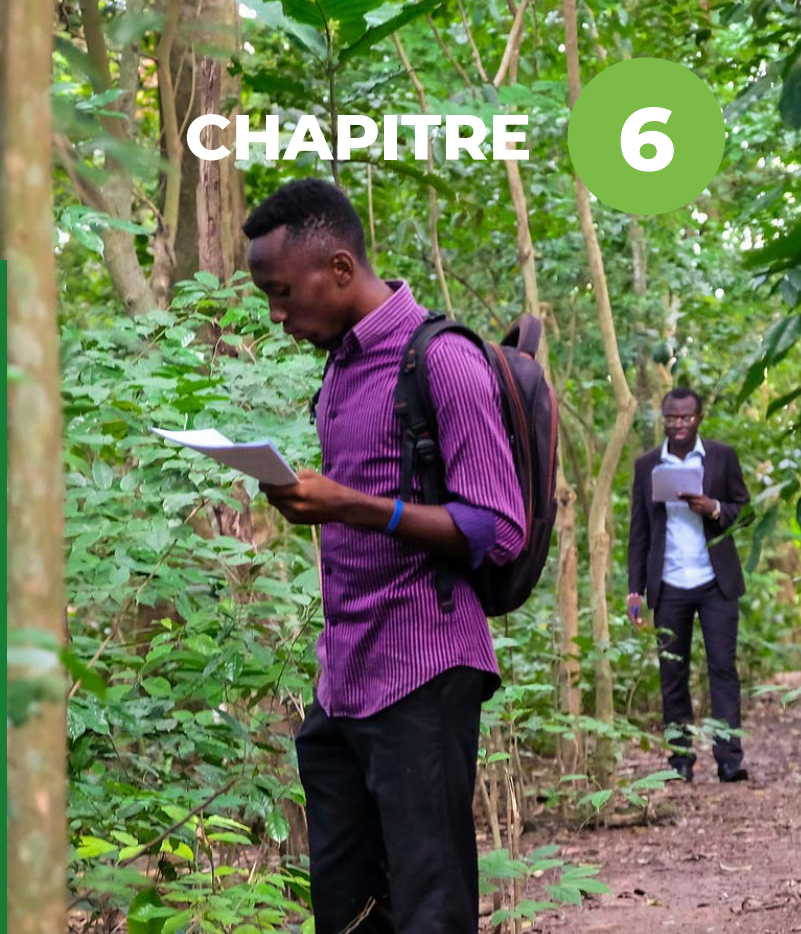


Photo Axel Fassio

Résumé

Les forêts du bassin du Congo fournissent de nombreux biens et services écosystémiques qui contribuent à la régulation du système climatique, à la conservation de la biodiversité et à l'amélioration des conditions de vie des populations. Ces forêts contribuent à plusieurs objectifs de développement durable (ODD) dont la prise en compte dans la gestion forestière requiert un cadre de référence. En Afrique centrale, le plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est le cadre qui guide les interventions dans le secteur forêt-environnement. Ainsi, pour accompagner les pays d'Afrique centrale à mieux intégrer les ODD à la gestion durable des forêts, il est essentiel de s'assurer de l'alignement du Plan de convergence de la COMIFAC aux ODD d'une part, et d'autre part de l'effectivité de la prise en compte de cette intégration dans les examens nationaux volontaires (ENV). Ce chapitre porte sur l'analyse de ces deux aspects et les résultats obtenus ont permis de révéler que des 10 ODD du rapport FAO (2018) sur la situation des forêts

du monde, seul l'ODD 11 n'a pas été priorisé et pris en compte en Afrique centrale. De même, les multiples atouts des forêts ne sont pas bien reflétés dans les rapports nationaux des pays et aussi, les indicateurs et cibles retenus par les pays diffèrent, d'où la difficulté de faire des comparaisons entre les pays. En termes de recommandations, il a été souligné l'importance de renforcer les capacités des unités statistiques des pays à la maîtrise des outils, approches et techniques de collecte, d'analyse et de traitement des données ainsi que d'identification et de codage des indicateurs et cibles en lien avec les ODD et l'importance d'une coordination intersectorielle pour une meilleure prise en compte dans les rapports nationaux de la contribution des différents secteurs aux ODD.

Mots clés : ODD, forêt, gestion durable des forêts, COMIFAC, plan de convergence, directives sous-régionales, coordination institutionnelle.

¹FAO, ²COMIFAC, ³OFAC, ⁴Institut National de la Statistique du Cameroun, ⁵IRAD





CHAPITRE 7

Les engagements internationaux des pays d'Afrique centrale en réponse aux changements climatiques

Coordonnateurs : Denis Jean Sonwa¹

Auteurs : Richard Sufo Kankeu², Gervais Itsoua Madzous³, Eugene Chia⁴, Vincent Medjibe⁵, Christine Langevin⁶, Leslie Ouarzazi⁶, Sophia Carodenuto⁷, Wilfran Moufouma-Okia⁸, Philippe Guizol⁹, Michel Ndjatsana³, Jérôme Ebuy¹⁰, Nadji Tellro Wai¹¹, Moïse Tsayem Demaze², Felicien Kengoum¹², Chrislain Eric Kenfack¹³, Youssoufa Bele¹⁴, Kalame Fobissie¹⁵, Gapia Martial¹⁶ et Narcisse Landry Kevis Kossi¹⁶

Photo Ollivier Girard

Résumé

Ce chapitre présente les engagements des 10 pays de la COMIFAC en réponse aux changements climatiques dans le cadre de la CCNUCC.

Sur les engagements réglementaires obligatoires, ces pays ont généralement soumis au moins deux communications nationales, mais pas de rapport biennal actualisé. Cependant, ils ont tous transmis leur rapport pendant la première phase des CDN et huit pays avaient déjà soumis leur mise à jour en mars 2022.

Sur les engagements réglementaires volontaires à l'égard de l'adaptation, sept pays ont élaboré un PANA, trois un PAN. Concernant la réduction des émissions, huit pays ont soumis un NAMA, et six ont rédigé des documents relatifs à la REDD+. Cinq pays ont soumis au moins un projet au titre du Fonds Vert Climat. Cinq pays ont introduit une demande d'appui dans le cadre du CTCN pour les besoins de renforcement de capacités. Quatre chercheurs d'Afrique centrale ont participé au 6e cycle du GIEC qui a regroupé 43 scientifiques du monde entier.

Sur le plan des engagements volontaires, cinq pays ont participé au processus FCPF. Sept pays se sont engagés dans le processus ONU-REDD. Dans le cadre de CAFI, trois pays ayant déjà signé une lettre formelle d'intention reçoivent des appuis financiers nécessaires pour avancer dans leur processus REDD+. Trois autres pays procèdent à l'élaboration d'un cadre formel.

Dans le cadre des activités non labélisées « réponses aux changements climatiques », les pays font partie de la CDB et de la CLD/CNULCD

qui forment avec la CCNUCC les 3 conventions de Rio. Tous les pays de l'Afrique centrale ont signé la Convention de Ramsar qui protège les zones humides comme les tourbières. Sept pays prennent part au processus AFR100 pour restaurer 30,9 millions d'ha en Afrique centrale. Les soumissions faites dans le cadre des ODD et du FNUFF viennent compléter leurs engagements face aux changements climatiques. Six pays sont engagés dans le processus APV-FLEGT de l'UE, mais aucun n'a réussi à délivrer un certificat FLEGT. Trois pays développent encore leur système de traçabilité. Quatre pays ont lancé 13 projets dans le cadre du PIF. Le FFBC a généralement couvert tous les pays de l'Afrique centrale. Six pays de l'Afrique centrale sont à HFLD, mais un seul pays a réussi à entrer dans ce mécanisme et à en recevoir les bénéfices.

En ce qui concerne les processus émergents relatifs au verdissement des filières et à la déforestation importée, les pays de la région sont encore dans une phase très préliminaire.

Les pays de l'Afrique centrale ne répondent pas aux exigences de la Convention climat de la même manière ni au même rythme. Il y a encore du chemin à faire. Ils ne sont donc pas en situation optimale pour saisir les potentialités relatives à la Convention, alors que la région attend un soutien pour mieux répondre aux changements climatiques et développer sa transition vers une économie verte et résiliente.

Mots clés : CCNUCC, engagement des pays, réponses aux changements climatiques, REDD+, adaptation, forêts, Afrique centrale, bassin du Congo.

¹CIFOR-ICRAF-Cameroun, ²Le Mans Université, France, ³COMIFAC, ⁴Université de Pretoria, Afrique du Sud, ⁵ANPN, Gabon, ⁶PNUD New York, ⁷University of Victoria, Canada, ⁸OMM Genève, ⁹CIRAD, ¹⁰UNIKIS RDC, ¹¹Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement durable, Tchad, ¹²Brithway Consult, ¹³University of Alberta, Canada, ¹⁴Consultant Canada, ¹⁵Université d'Ottawa, ¹⁶Université de Bangui, République centrafricaine





CHAPITRE 8

Lutte contre la déforestation importée et engagements en faveur de la zéro déforestation

Coordonnateurs : Richard Eba'a Atyi¹, Verina Ingram²

Auteurs : Guillaume Lescuyer³, Chih-Ching⁴, Belmond Tchoumba⁵, Louis Defo⁶, Sylvie Courlet-Fleury³, Philippe Guizol^{1,3}, Denis Sonwa¹, Liboum Mbonayem¹

Contributeurs : Violaine Berger⁴, Jean-Michel Harmand^{3,7}

Photo Ollivier Girard

Résumé

La lutte contre la déforestation semble faire l'objet d'un consensus entre différentes parties prenantes directes ou indirectes de la gestion des terres en Afrique centrale. Toutefois, les politiques et moyens adoptés ou utilisés dans cette lutte peuvent entraîner des conséquences sociales et économiques importantes sur les pays producteurs et exportateurs de cette région.

Du côté des pays importateurs d'Europe ou d'Amérique, des politiques de consommation contraignantes sont adoptées sous l'influence des organisations militantes de la société civile. En fin de l'année 2021, l'Union européenne a adopté des législations limitant l'entrée dans son espace de produits soupçonnés de contribuer à la déforestation, avec en hypothèse sous-jacente que la déforestation est uniquement un phénomène tropical, et liée à la production de commodités commercialisées à l'international. Pour l'Afrique centrale, les produits les plus concernés sont : l'huile de palme, le cacao, l'hévéa, le bois et, dans une moindre mesure, le café. Les modalités techniques de mise en œuvre de ces politiques des pays importateurs, dites de lutte contre la déforestation importée, restent peu claires ou à définir. L'harmonisation de la définition même de forêt, et celle inhérente de la déforestation, s'impose si l'on veut que les stratégies proposées soient crédibles. Toutefois, la certification qui est déjà appliquée depuis une vingtaine d'années sur la production du bois, et de plus en plus sur l'huile de palme et le cacao, semble être une des options techniques tant au niveau des unités de production que pour les territoires ayant pris des engagements.

Du côté des pays producteurs et exportateurs d'Afrique centrale, on observe une sensibilisation et une démarche progressive d'arrimage aux exigences nouvelles liées aux politiques zéro déforestation et de lutte contre la déforestation importée adoptées par des acteurs des pays développés importateurs. En Afrique centrale, les démarches sont de deux ordres : la diversification des marchés en vue d'exporter vers des marchés moins exigeants, et la prise d'initiatives visant à adopter des principes de gestion durable dans la production des commodités concernées en recherchant de plus en plus à exclure la déforestation des chaînes de production.

Afin de limiter les impacts économiques négatifs liés à l'adoption et à la mise en œuvre des politiques de lutte contre la déforestation importée particulièrement en Europe, les États d'Afrique centrale devraient promouvoir des approches de négociation éventuellement dans le cadre de la Communauté Economique des États d'Afrique Centrale (CEEAC). L'expérience du FLEGT dans la région pourrait servir d'exemple et être améliorée. S'exerçant sur des écosystèmes similaires, les démarches des pays d'Afrique centrale pourraient déjà viser l'harmonisation sur le plan technique, par exemple, des définitions de la forêt et des moyens de suivi de la déforestation.

Mots clés : Déforestation importée, zéro déforestation, commodités, dégradation, déforestation, forêt, pays importateur, chaînes de valeur, COMIFAC.

¹CIFOR-ICRAF, ²Wageningen University & Research, ³CIRAD, ⁴IDH, ⁵WWF, ⁶PROFOREST, ⁷CIFOR-ICRAF





CHAPITRE

9

Les tourbières de la cuvette centrale du bassin du Congo : réalités et perspectives

Auteurs : Denis Jean Sonwa¹, Simon L. Lewis², Suspens Ifo Averti³, Corneille Ewango⁴, Edward T.A. Mitchard⁵, Greta C. Dargie², Ian T. Lawson⁶, Sylvie Courlet-Fleury⁷, Charles Doumenge⁷, Valéry Gond⁷, Julie Betbeder⁷, Andre Kamdem Toham⁸, Julie Van Offelen⁸, Dianna Kopansky⁸, Rémi D'annunzio⁹, Raoul Monsembula¹⁰, Maria Nuutinen⁹, Laura Villegas⁹, Kai Milliken⁹, Nathalie Philippon¹¹, Sylvain Bigot¹¹, Olivia E. Freeman¹², Jean-Jacques Bambuta¹³, Quentin Jungers¹⁴, Roman-Cuesta Rosa¹⁵



Photo Axel Fassio

Résumé

Ce chapitre fait le point des connaissances dont nous disposons sur les tourbières de la dépression centrale du bassin du Congo, appelée « cuvette centrale ». Ces tourbières de la cuvette centrale constituent le plus vaste complexe de tourbières tropicales de la planète (presque contiguës). Elles couvrent plus de 145 500 km², et leur tourbe renferme 30 gigatonnes de carbone, ce qui équivaut approximativement à la biomasse aérienne des arbres de la totalité de la forêt du bassin du Congo. À ce jour, ces tourbières, en grande partie intactes, procurent des services écosystémiques tant localement que sur le plan régional et mondial. Cependant, elles sont menacées par : (1) l'exploration et l'exploitation pétrolières ; (2) le développement des réseaux routiers ; (3) le développement de l'exploitation forestière ; (4) la progression des surfaces cultivées et/ou des plantations, y compris le risque de création de plantations de palmiers à huile, et (5) le changement climatique qui modifie l'équilibre hydrique de ces milieux naturels. Si des conventions et accords régionaux et internationaux existent, tels que la Convention de Ramsar, la résolution de l'Assemblée des

Nations Unies pour l'environnement (UNEP/EA.4/RES.16) et la Déclaration de Brazzaville sur les tourbières qui prévoient leur gestion durable et leur protection, il est urgent de renforcer les institutions et cadres de référence nationaux pour que tous ces engagements soient effectivement appliqués et mis en œuvre. Il faut investir dans des moyens au niveau régional, car on en sait relativement peu sur ces écosystèmes, et notamment sur les activités des communautés de la région. Les programmes en cours ou prévus répondent en partie aux besoins, mais des investissements supplémentaires importants sont indispensables pour accompagner les gouvernements nationaux et financer des recherches interdisciplinaires sur ces paysages dont l'intérêt est capital.

Mots-clés : Cuvette centrale, bassin du Congo, tourbières, cartographie des tourbières, gestion des tourbières, conservation des tourbières, suivi des écosystèmes, zones humides.

¹CIFOR-ICRAF, ²Université de Leeds, ³Université Marien Ngouabi, ⁴UNIKIS, ⁵Université d'Édimbourg, ⁶Université de St. Andrews, ⁷CIRAD, ⁸PNUE, ⁹FAO, ¹⁰Université de Kinshasa, Greenpeace Afrique, ¹¹Université Grenoble Alpes-IGE, ¹²USFS, ¹³Ministère de l'Environnement et Développement Durable (RDC), ¹⁴RIOFAC, ¹⁵Wageningen University & Research





CHAPITRE 10

Émergence/ réémergence d'agents infectieux et risques épidémiques dans les forêts d'Afrique centrale

Coordonnateur : Mathieu Bourgarel¹

Auteurs : Alexandre Caron¹, Ferran Jori¹, Hélène de Nys¹, Ilka Herbinger², Florian Liégeois³, Augustin Mouinga-Ondémé⁴

Photo Axel Fassio

Résumé

Les maladies infectieuses émergentes représentent aujourd'hui un risque majeur pour la santé humaine et l'économie mondiale. L'exemple de la COVID-19 est le dernier en date. La grande majorité de ces maladies sont des zoonoses dues à une transmission d'un agent pathogène d'un animal sauvage ou domestique à l'homme. L'Afrique centrale, par sa biodiversité importante, est considérée comme un point chaud d'émergence de ces zoonoses. Les mécanismes d'émergence sont complexes et dépendent de nombreux facteurs tels que la biodiversité, le climat, les activités humaines et les comportements à risques (la chasse, le commerce et la consommation de viande de brousse, l'efficacité de systèmes de surveillance...) et les changements environnementaux liés à l'homme (la déforestation, la fragmentation des habitats, pratiques agricoles, exploitations minières et forestières...), mais aussi aux caractéristiques mêmes de l'agent pathogène.

Parmi ces zoonoses, qui sont de plus en plus fréquentes, on trouve les fièvres hémorragiques (dengue, fièvre jaune, la maladie à virus Ebola...), le sida, les foamy virus, la variole du singe et bien

d'autres maladies connues ou encore inconnues transmises par des espèces animales sauvages variées telles que les primates non humains, les rongeurs ou les chauves-souris.

La lutte contre ces maladies émergentes en Afrique centrale passe tout d'abord par la mise en place de systèmes de surveillance et de contrôle plus performants ayant une approche « une seule santé » : les zoonoses étant des maladies partagées par l'humain et l'animal, la surveillance doit se faire de manière coordonnée au sein des populations humaines et animales. Cela nécessite des moyens humains et financiers plus importants et une coordination entre les secteurs de la santé humaine, de la santé animale et de la conservation. Il est également indispensable de mettre en place des traitements de fond qui permettront de limiter l'impact de l'humain sur les forêts du bassin du Congo et la perte de biodiversité.

Mots clés : Agent infectieux, épidémies, forêt, zoonose, biodiversité, maladie émergente, interface homme/animal, déforestation, changement climatique, Ebola, HIV, COVID-19.

¹CIRAD, ²WWF, ³IRD, ⁴CIRMF





CHAPITRE 11

Aménagement du territoire et impacts sur la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale

Coordonnateur : Philippe Guizol^{1,2}, Liboum Mbonayem², Abdon Awono², Donald Djossi³, Pamela Tabi², Marie Ange Ngobieng¹, Blaise-Pascal Ntirumenyerwa Mihigo⁴, Prince Lungungu⁵, Roger Mbuyu Kimpesa Kasulo⁴, Cléto Ndikumagenge⁶, Salvator Ndabirorere⁷, Gloriose Umuziranenge⁸, Charles Doumenga¹

Photo G. Bouka & C. Doumenga

Résumé

En Afrique centrale (AC), l'aménagement du territoire (AT) émerge comme un outil, une solution, pour gérer les écosystèmes forestiers. L'AT était jusque-là principalement une initiative de l'État pour répartir les activités économiques sur le territoire national dans l'objectif du développement, en particulier des infrastructures. Dans ce chapitre, par une approche historique, nous analysons l'évolution du concept d'AT dans quatre pays, le Cameroun, la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi. Au Cameroun, le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) de 2016 est complété par une stratégie de développement de Plans Locaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, avec des guides pour piloter l'articulation entre ces deux processus. Les pays très peuplés et aux ressources naturelles limitées (Rwanda et Burundi) ont intégré plus rapidement l'environnement dans leurs politiques d'aménagement. Le Rwanda a aussi une stratégie originale d'AT qui mise sur le tourisme vert comme moteur économique, réservant de larges espaces aux parcs naturels. En RDC, comme dans beaucoup de pays d'AC, ce mouvement

d'intégration des questions environnementales dans l'AT est récent et appuyé par la communauté internationale : ce pays s'est en effet doté d'un Plan National d'AT (PNAT) en 2019. Nous observons que les AT actuels des pays étudiés sont, pour beaucoup, les traces de décisions passées qui remontent même à la période coloniale. Progressivement, rentrent dans les objectifs de ces AT la durabilité des ressources renouvelables, y compris la biodiversité et la déforestation évitée. Enfin, il existe une volonté de compléter le processus de décision descendant impulsé par l'État par un processus ascendant qui provient des communautés traditionnelles. La mise en œuvre effective de l'AT dépendra pour beaucoup des moyens consentis pour l'articulation de ces deux mouvements de décisions afin de limiter les conflits tout en garantissant une mise en valeur respectueuse de l'environnement.

Mots clés : Aménagement du territoire, déforestation, biodiversité, conservation des écosystèmes, gestion durable, écosystème forestier, ressources forestières.

¹CIRAD, ²CIFOR-ICRAF, ³OFAC Yaoundé, ⁴Faculté de droit, Université de Kinshasa, RDC, ⁵Juriste et chercheur en droit de l'environnement et des communautés locales, RDC, ⁶FAO-RDC, ⁷FAO-Burundi, ⁸Protestant University of Rwanda (PUR)





CHAPITRE 12

La restauration des paysages forestiers (RPF) en Afrique centrale

Coordonnateur : Philippe Guizol^{1,2}

Auteurs : Philippe Guizol^{1,2}, Mamadou Diakhite³, Julien Seka⁴, Christophe Bring⁵, Liboum Mbonayem², Abdon Awono², Phil René Oyono⁶, Damas Mokpidie⁷, Cléto Ndikumagenge⁸, Denis Sonwa², Salvator Ndabirorere⁹, Wolf Ekkehard Waitkuwait¹⁰, Marie Ange Ngobieng¹, Pamela Tabi², Lydie Essamba²

Photo Philippe Guizol

Résumé

La première partie de ce chapitre vise à clarifier le concept de restauration des paysages forestiers (RPF). La RPF est un processus qui tend à contrarier ceux de la dégradation forestière et de la déforestation ; ces processus de dégradation forestière sont continus et s'accroissent en Afrique centrale (voir partie 1.4). En conséquence, il ne s'agit pas seulement de planter des arbres, mais surtout d'améliorer les rapports des femmes et des hommes à propos de la nature. Comme l'indiquent de nombreuses décisions internationales, la RPF a pour objectif de protéger la diversité biologique, d'assurer la sécurité alimentaire, et les conditions d'existence des populations humaines. Dans la deuxième partie, la RPF des pays d'Afrique centrale est analysée au travers des expériences de quatre pays : le Cameroun, la République centrafricaine (RCA), la République démocratique du Congo (RDC) et le Burundi. Il en ressort que l'idée de restauration est ancienne. Les paysages actuels sont encore marqués par des initiatives passées, celles-ci ayant souvent généré des conflits persistants. En Afrique centrale, d'ambitieux programmes de RPF se multiplient, mais se heurtent à de nombreuses barrières, parmi

lesquelles la mauvaise gouvernance, le manque de coordination intersectorielle, les conflits sur l'usage des terres, l'inadéquation entre le temps des projets et celui nécessaire pour le processus de restauration, et partant, le manque d'appuis réels destinés aux populations locales. De cette analyse, il ressort l'importance d'impliquer ces populations locales dans les décisions de restauration des paysages dès la conception des projets, de disposer de services d'accompagnement de recherche et de développement pour pouvoir proposer de meilleures techniques et des itinéraires réalistes aux gouvernements locaux et aux populations sur qui repose finalement la mise en œuvre des activités de RPF. Enfin, il convient de mettre en place des systèmes de suivi, dès la conception des projets, pour pouvoir évaluer l'efficacité, l'efficience et la durabilité des efforts de restauration.

Mots clés : Paysage forestier, restauration, dégradation, déforestation, gouvernance des forêts, population locale, biodiversité, forêt.

¹CIRAD, ²CIFOR-ICRAF, ³AFRI00-NEPAD, ⁴ENEF- École Nationale des Eaux et Forêts, Cameroun, ⁵MINEPDED Cameroun, ⁶Chercheur associé en politiques, Rights and Resources Initiative (RRI), ⁷COMIFAC, ⁸FAO-RDC, ⁹FAO-Burundi, ¹⁰GIZ- Programme Gestion Durable des Forêts dans le Bassin du Congo





CHAPITRE 13

Les droits des populations locales et autochtones à l'épreuve des politiques forestières et de conservation

Auteurs : Raphael Tsanga¹, Samuel Assembe-Mvondo², Guillaume Lescuyer³, Cédric Vermeulen⁴, David Andrew Wardell¹, Marie-Ange Kalenga⁵, Laurence Boutinot³, Phil René Oyono⁶, Gretchen Walters⁷, Olivier Hymas⁷, Fernande Abanda Ngonu⁸, Jean-Claude Nguinguiri⁹

Photo Axel Fassio

Résumé

Après des années d'incertitude et d'hésitation, sans doute dues à une inconsideration héritée des administrations coloniales, la problématique des droits des populations locales et autochtones est devenue d'une grande actualité, autant pour les acteurs politiques que chez les gestionnaires des forêts. Dans cette perspective, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale a adopté des directives sous-régionales sur la participation de ces acteurs à la gestion durable des forêts. Ce chapitre fait le bilan de l'effectivité des droits des populations dans les forêts de production et de conservation.

Les données disponibles montrent que les droits des populations ont évolué de manière ambivalente dans les forêts de production. D'un côté, l'extension remarquable de la foresterie sociale et le renforcement des cadres juridiques affirment la reconnaissance et le respect des droits. De l'autre, la mise en œuvre se révèle difficile, tant la configuration légale des droits reconnus se trouve souvent en tension avec la légitimité des pratiques locales. Les avancées du cadre normatif se heurtent en pratique à la complexité et au

coût des procédures, annihilant ainsi les effets attendus de la foresterie sociale.

En ce qui concerne les forêts de conservation, il est nécessaire d'améliorer les données et les connaissances concernant les impacts tant socio-économiques qu'environnementaux de la mise en œuvre des dispositions juridiques. La progression planifiée de la superficie des aires protégées doit mieux prendre en compte les droits humains des populations locales et autochtones, surtout quand une protection stricte est envisagée. Cependant, plusieurs approches basées sur les droits des communautés – sauvegarde sociale, analyse des risques, consentement libre, informé et préalable, mécanismes de gestion des plaintes – sont aujourd'hui expérimentées, souvent dans le cadre d'une gestion déléguée de la conservation à des organismes privés.

Mots clés : Population locale, droits population autochtone, forêt de production, foresterie sociale, politiques forestière, conservation forestière.

¹CIFOR-ICRAF, ²Research Institute for Humanity and Nature, ³CIRAD, ⁴Université de Liège, ⁵Fern Nature, ⁶CIRAD, ⁷Université de Liège, ⁸Fern, ⁹Rights and Resources Initiative, ⁷University de Lausanne, ⁸Université du Québec en Outaouais, ⁹FAO





Le rapport État des Forêts du bassin du Congo est publié périodiquement pour présenter les écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et leur environnement de gestion. Faisant suite à l'édition 2015 qui a été entièrement consacrée aux changements climatiques, le rapport 2021 comporte quatre parties dont la première dresse un bilan effectif de l'état de la ressource qui est de plus en plus reconnue au niveau mondial comme étant un massif forestier essentiel pour la séquestration du carbone et la conservation de la diversité biologique.

Le présent rapport met en perspective les écosystèmes forestiers du bassin du Congo dans le contexte mondial caractérisé par des débats qui orienteront la gestion de toutes les forêts tropicales du monde pendant les décennies à venir. Il aborde aussi des thématiques d'actualité telles que la gestion des tourbières et les interrogations sur la relation entre la gestion des ressources de la biodiversité et l'émergence ou la réémergence de maladies zoonotiques dont la COVID-19 a particulièrement affecté le contexte de sa rédaction.

Enfin, ce rapport identifie les principaux défis qui doivent être relevés, pour parvenir à une gestion durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo, afin qu'elle contribue au mieux à l'amélioration des moyens de subsistance et du cadre de vie des populations locales et des peuples autochtones.

cifor-icraf.org | observatoire-comifac.net

